## 9758/17

### **ASSEMBLÉE NATIONALE**

#### SÉNAT

**QUATORZIEME LÉGISLATURE** 

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 juin 2017 Enregistré à la Présidence du Sénat le 9 juin 2017

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de M. Rasmus RAABJERG NIELSEN, membre titulaire danois, en remplacement de M<sup>me</sup> Maria BJERRE, membre démissionnaire



Bruxelles, le 29 mai 2017 (OR. en)

9758/17

**SOC 443 EMPL 343** 

#### **NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil				
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil				
Nº doc. préc.:	8410/17 SOC 281 EMPL 209				
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail				
	Nomination de M. Rasmus RAABJERG NIELSEN, membre titulaire danois, en remplacement de M <sup>me</sup> Maria BJERRE, membre démissionnaire				

- 1. <u>Le Secrétariat général du Conseil</u> a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Maria BJERRE, membre du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des organisations syndicales des travailleurs (pour le Danemark).
- 2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

9758/17 CF/ab 1

DG B 1C FR

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019:

M. Rasmus RAABJERG NIELSEN The Danish Confederation of Trade Unions (LO) Islands Brygge 32 D DK-2300 COPENHAGEN S

Tel.: + 4522501849 e-mail: rrn@lo.dk

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
  - (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure en annexe; et
  - (b) de décider de faire <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

9758/17 CF/ab 2
DG B 1C FR

#### DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003<sup>1</sup> relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2016<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales des travailleurs, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Maria BJERRE.
- (3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 79 du 1.3.2016, p. 1.

#### Article premier

M. Rasmus RAABJERG NIELSEN est nommé membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M<sup>me</sup> Maria BJERRE, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019.

			•		_
Α	rt	1(	Н	e	')

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil

Le président